



Rédacteur : Bruno LUDWIG  
Tél. 03 23 29 64 70  
Email : bruno.ludwig02@gmail.com

N° d'affaire : P1602019

Client : **Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon amont**

**Intitulé : Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont**

Date : 15/02/2017

### Compte rendu n°3 \_ Relevé de décision

<b>Lieu et date</b>	Epoux-Bézu, le 10/02/2017	
<b>Objet</b>	Réunion analyse des scénarios du plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont	
<b>Validation</b>	au 01/03/2017*	(* passé ce délai le compte rendu est considéré comme validé)

<b>Résumé</b>	<b>Décisions</b>
Présentation du contexte	/
Présentation et discussion sur les scénarios	/
Scénario « agriculteurs », version rencontres individuelles	validé

<b>A faire</b>	<b>Qui</b>
Présentation collective aux exploitants agricoles du scénario retenu	Liose, Syndicat et agriculteurs
Rencontre avec l'Agence Française pour la Biodiversité	Liose / Syndicat
Présentation aux exploitants forestiers et propriétaires	Liose / Syndicat
Définition des besoins en levés topographiques	Liose

<b>Prochaine réunion COPIL</b>	Date fixée ultérieurement
--------------------------------	---------------------------

---

## Présentation de la mission

Le bureau d'études a présenté :

- le contexte et les caractéristiques du bassin versant du Clignon amont
- les 3 scénarios d'aménagement d'hydraulique douce : SOGETI, LIOSE et « Agriculteurs ».

Voir la pièce jointe : *diaporama ci-joint*

---

## Discussion

### Bilan « rencontres avec les exploitants agricoles »

Les 11 exploitants rencontrés représentent 91,5% de la SAU totale du bassin versant du Clignon amont. Les exploitants non rencontrés sont concernés par une ou deux parcelles en position amont, sans enjeux.

Les solutions discutées avec les exploitants agricoles tiennent compte des contraintes agronomiques, notamment la présence de drainage, la nature généralement argileuse des sols, la taille et le sens de travail du sol.

Le schéma d'aménagement d'hydraulique douce « scénario agriculteur » repose sur des aménagements de ralentissement dynamique des écoulements (bandes enherbées, haies, noues, redents, seuils par enrochement ou « gabion », ..) et l'écrêtement de crue par des mares tampons, petites digues ou des talus.

Les questions usuellement soulevées par les agriculteurs sont :

- qui finance ?
- qui entretien ?
- qui dédommage en cas de dégâts ?
- comment déclarer ces aménagements à la PAC ?

Parallèlement au schéma d'aménagement d'hydraulique douce porté par le Syndicat, les exploitants agricoles peuvent mettre en place des mesures et aménagements dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) avec une subvention de 80%. L'actuel appel à projet est fixé à la date limite du 04 avril 2017. Les postes pouvant répondre à des actions de réduction du ruissellement sont notamment : « lutte contre l'érosion », « implantation de haies et dispositifs végétalisés » et « aménagements anti-érosifs de terres arables » et « création et restauration de mares ».

Le porteur du projet doit alors nécessairement être l'exploitant agricole concerné donc 20% des coûts d'implantation des aménagements resteront à la charge du pétitionnaire.

### Aménagements complémentaires

Parallèlement à l'élaboration du schéma d'aménagement d'hydraulique douce, des actions complémentaires sont envisagées :

1. l'optimisation des rejets des eaux pluviales de la ZID de l'Omois. Le site a fait l'objet d'une augmentation de la capacité de stockage du bassin aval (volume réel actuel non connu). Son efficacité hydraulique devrait pouvoir être renforcée par l'aménagement du débit de fuite (dispositif à double débit) et la déconnection du drain issu de la plateforme de FM Logistic.

Une étude hydraulique de la situation actuelle de la gestion des eaux pluviales de la ZID de l'Omois, et une recherche de solutions permettant d'optimiser les rejets en cas d'épisodes pluvieux rares par modélisation, s'imposent. Il faut noter que le dispositif actuel est dimensionné pour une pluie de projet 50 ans, or l'épisode de juillet 2000 est estimé à un retour de plus de 100 ans.

2. le profil actuel de la vallée du Clignon au droit du hameau de Buire se caractérise par l'absence d'un lit moyen. Une renaturation du tronçon du Clignon au droit de Buire par reprofilage d'un lit moyen dans les jardins bordant le lit mineur (sans modification sur le lit mineur) et l'implantation d'un dalot de décharge parallèle à l'actuel pont devrait permettre de réduire la vulnérabilité des habitations.

Une mission de conception des travaux de renaturation s'impose, avec une modélisation hydraulique de l'impact attendu sur la ligne d'eau par rapport à la situation actuelle, tant sur le tronçon aménagé qu'en aval et amont.

L'objectif est de réduire la contribution de la ZID de l'Omois aux crues sur le Clignon et de réduire la vulnérabilité des habitations à Buire.

## Point sur le financement

Les pistes suivantes ont été évoquées au sujet du financement :

1. financement des travaux par la collectivité,
2. pas d'acquisition de terrain par la collectivité,
3. contribution des agriculteurs par la mise à disposition de l'emprise nécessaire, éventuellement l'entretien et l'implantation, notamment pour les aménagements relevant du végétal (bande enherbée, haie).

Le maître d'ouvrage doit organiser une réunion sur le montage financier : sources de financement et répartition du reste à charge.

## Décisions

1. validation du scénario « agriculteur » pour la poursuite de la mission. Il est précisé que ce schéma correspond à une 1<sup>ère</sup> étape. Ce schéma devra être renforcé dans le futur par des aménagements d'hydraulique douce (par exemple par des mesures du PCAE, présentées ci-avant), ou par l'implantation de mares ou ouvrages d'écroulement supplémentaires,
2. financement par la collectivité des travaux et de l'entretien des gros ouvrages, mais sans acquisition des terrains,
3. renforcement du dispositif par une renaturation du tronçon du Clignon au droit de Buire sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon et un renforcement de la gestion des eaux pluviales sur la ZID de l'Omois qui dépend de la décision du maître d'ouvrage (département de l'Aisne ou Communauté d'agglomération de la Région de Château Thierry).

---

## Planning et suite

Une réunion de présentation aux exploitants agricoles du schéma d'aménagement d'hydraulique douce retenu est prévue le jeudi 23 février 2017 à 14h00 en mairie d'Epoux-Bézu.

Une visite de terrain avec un inspecteur de l'environnement de l'Agence Française de la Biodiversité (anciennement ONEMA) est à programmer pour connaître la caractérisation des fossés et cours d'eau du bassin versant.

Une rencontre avec les forestiers et une présentation aux propriétaires est à programmer, suite à la réunion avec les agriculteurs.

Parallèlement, les besoins en levés topographiques sont précisés par le bureau d'études, données nécessaire à l'élaboration des plans des mares et autres gros ouvrages.